

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JUIN 2025

DATE DE CONVOCATION : 13/06/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	16	7	23	6
FB/TD/OR N° 2025/36	CONVENTION DE REFACTURATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE CENTRALE				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Patricia EVENO, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD

Excusés :

- Jacques GAY, Pouvoir à Dominique BONNET
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Eric Roynel
- Guy DAVID, Pouvoir à Denis DURAND
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Thomas AMELOT
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir Roland HAMARD
- Fabrice PICHARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE
- Hélène CHARRIER

Absents : Christine HABEGGER, Philippe POISSONNIER, Marie-France DURAND, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Considérant le nouveau marché de restauration scolaire prenant effet au 1^{er} août pour une durée de 4 ans ;

Considérant la nécessité de signer une convention relative à la refacturation des frais de fonctionnement couvrant la durée de ce marché ;

Considérant l'avis de la commission des finances du 18 juin 2025,

Monsieur le Maire expose :

La production des repas destinés aux usagers de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, au personnel communal et au personnel de l'enfance jeunesse de la CCPEIDF est réalisée dans la cuisine centrale de la commune d'Épernon, située à l'école Louis Drouet, pour le service des repas dans les écoles situées sur les communes d'Épernon et de Droue-sur-Drouette.

La présente convention a pour objet de fixer les clefs de répartition de refacturation des frais de fonctionnement de la cuisine centrale à la commune de Droue-sur-Drouette et à la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile-de-France.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet de convention joint en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents

Fait et délibéré à Épernon,
le 23 juin 2025



Secrétaire de séance

Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.